La Crazette n°64

Bulletin Municipal de Cras – octobre 2024

Édito

Chers habitantes et habitants de CRAS

Suite à l'événement hors du commun vécu le 25 juin 2024 et ayant engendré d'importants dégâts tant au plan individuel pour beaucoup de nos concitoyens qu'au plan des structures communales, nous venons d'être informés de la reconnaissance de notre commune en état de catastrophe naturelle.
Un arrêté du Ministère de l'intérieur, en date du 23 septembre 2024, est joint à notre journal. Chacune et chacun d'entre vous pourra ainsi en faire état auprès de son assureur.
Comme je l'indiquais dans l'édito de notre journal de juillet, la commune est accompagnée par le cabinet Alpes Etudes de Moirans, mandaté pour inventorier et chiffrer les différents lieux sinistrés et apporter à la collectivité des solutions de remédiation. La mise en œuvre des travaux nécessaires avoisine les 100 000 euros. Une aide exceptionnelle de l'Etat est susceptible d'être accordée en complément des subventionnements traditionnels à solliciter notamment auprès du département. Comme pour les particuliers, l'assureur de la commune diligentera une expertise dans les jours qui viennent.
Au-delà des difficultés de notre commune, j'ai également une pensée pour nos voisins de LA RIVIERE, victimes de cet éboulement rocheux pour lequel heureusement aucune victime humaine ne serait à déplorer.
Au-delà de ces événements dont nous n'avons pas la maîtrise, la vie du village se poursuit. La rentrée scolaire a été un temps fort. Les enfants de 3 ans se sont très vite intégrés à cette organisation, nouvelle pour eux, selon un cadre bien défini par la maîtresse dont l'expertise pédagogique et l'autorité bienveillante sont unanimement reconnues. Je salue également les personnels des services périscolaires qui prennent grand soin des enfants dans le cadre des garderies et de la cantine.
C'est la saison du ramassage des noix, produit phare de notre territoire. Soyons indulgents avec nos agriculteurs en ce qui concerne les nuisances sonores et la circulation intensive d'engins. Evitons la divagation des chiens dans les vergers de noyers car ils y laissent des déchets putrescibles certes, mais peu agréables au contact des mains.

L'équipe municipale et moi-même vous assurons de tout notre dévouement et de notre profond respect.
Le Maire,
Nicole DI MARIA

15 SAMU Service d'Aide Médicale Urgent Hospital-operated ambulance

17 POLICE SECOURS Police

18 POMPIERS Fire Brigade

112 Numéro d'appel d'urgence européen European emergency telephone number

Horaires et permanence mairie
La mairie est ouverte le lundi de14 à 17h, le mercredi de 9h à 12h, **et sur rendez-vous**.
Tel 04 76 07 94 10
Email : mairie.cras@orange.fr
Site officiel : cras38.fr

L'orage du 25 juin reconnu comme catastrophe naturelle

Le ministère de l'Intérieur a décrété le 23 septembre la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour la commune de Cras. La publication du décret fut faite au Journal Officiel le 28 septembre 2024.
Chaque personne dont des biens ont été dégradés par les intempéries dispose de 30 jours à partir du 29 septembre pour avertir son assurance et lui fournir une copie du décret.
Le décret est mis à disposition sur le site de la mairie : cras38.fr et distribué en même temps que la Crazette dans votre boite à lettres.

Les terres agricoles ne sont pas des espaces publics

Cras est un village rural dont la majorité des terres cultivées est consacrée à la noix. Ces espaces dédiés, appelés aussi vergers, ne sont ni fermés, ni surveillés. Il en est de même pour les prairies.
Ce ne sont pas pour autant des espaces publics, ouverts à toutes et à tous. On rencontre malheureusement sous les arbres des activités multiples qui font peu ou pas plaisir aux propriétaires de ces lieux : cyclos, motards, quads, qui se croient sur des circuits sportifs, chevaux en randonnée, groupes de personnes dans le cadre de soirées barbecue, chiens accompagnés, en totale liberté, etc...
Les déchets sont aussi monnaie courante : canettes de boissons, emballages de nourriture.
Enfin, ce qui exaspère le plus, ce sont ceux qui pensent que les noix au sol sont à eux, puisque les champs ne sont pas sous clôture !
Nous avons la chance de vivre dans un espace rural, entretenu par des gens responsables dont le fruit de leur travail est un produit local apprécié.
Les agriculteurs ont toujours été présents pour aider les habitants de la commune lors des intempéries : grêle et coups de vents de 2019, orages violents de juin dernier, coups de main ponctuels pour sortir un véhicule d'un fossé ou déplacer une charge importante.
Rendons-leur la pareille : respectons leurs terres et leur travail.

Les travaux de l'ancienne cure sont commencés

Trois entreprises sont intervenues depuis fin août pour réaliser le début du gros œuvre. A l'intérieur, les cloisons, l'escalier, les planchers et les plafonds sont retirés. A l'extérieur, les portes, les fenêtres ainsi que la toiture sont démontées. L'ouverture voutée côté nord est amorcée.
Un premier terrassement est réalisé entre la maison et le mur longeant le trottoir. Le cabanon situé en limite de la rue et du champ de noyers est détruit. Le portail et le mur adjacent au trottoir sont retirés.

Réhabilitation de l'ancienne cure en espace intergénérationnel à vocation associative, culturelle et sociale
maîtrise d'ouvrage
NM
maîtrise d'oeuvre
Chantier interdit au public
PRÉFET DE L'ISÈRE
La Région
isère
LE DÉPARTEMENT

AUTOROUTE
TULLINS
isère

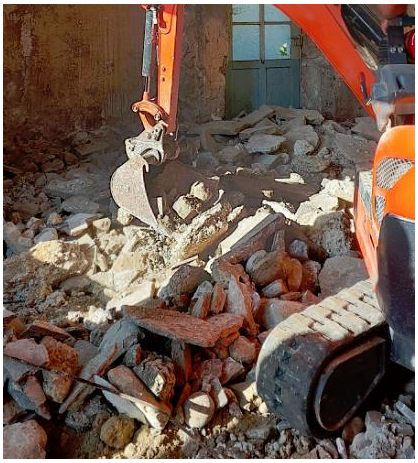

YANMAR
La Région
isère
LE DÉPARTEMENT
Chantier interdit au public
PRÉFET DE L'ISÈRE

Annonces

Passage de la déchèterie Mobile

La déchèterie mobile sera présente à Poliénas, place du village, les 9 octobre et 23 novembre prochains.
Horaires : 10h30 à 12h30 et 13h à 16h

L'ADMR recrute

L'association est en recherche active de personnels tout au long de l'année afin d'accompagner les familles dans leur quotidien et de permettre le maintien à domicile des plus fragiles.
Une fiche de mission est disponible sur le site de la mairie cras38.fr

Au Grand Sou des école de Cras – Morette

Brassage 2024 réussi aux accents de dynamisme des enfants de Cras-Morette et de partage festif des 7 Collines lors de l'apéro / vente de fromages / pains en février et karaoké / chasse aux œufs pour le plaisir de tous en avril.
Un lien précieux à entretenir et vivre sans retenue parce que la joie grandit quand on partage !

Bouquet final lyrique pour achever cette année scolaire avec une prestation où s'entremêlent tous les talents de nos acteurs en herbe le 4 juillet dans la salle des fêtes de Morette. Nous remercions chaleureusement la municipalité de Morette, tout le personnel des écoles et les parents qui nous ont soutenus et aidés à mettre en place cette soirée pour le plus grand bonheur de nos enfants.

Nous souhaitons également remercier l'association A Venir présidée par Bleurette Benrabah Garavel pour sa générosité, qui va nous aider à développer des projets pour l'année scolaire à venir.

Pour l'année 2024 - 2025, le Grand sou vous prépare de jolis projets : un loto ainsi que les habituelles ventes de fromages, la fête de Pâques et de fin d'année.

Le Grand Sou des Ecoles a le plaisir de participer au marché des producteurs le 5 octobre 2024 à Morette, afin de faire découvrir à nos enfants ces métiers fabuleux qui nous entourent ! Chasse au trésor, snack, tombola, ferme pédagogique et maquillage seront au programme pour un moment convivial et ludique !

Nous en profitons pour rappeler que l'union fait la force et que si vous souhaitez nous rejoindre au sein du Grand Sou des Ecoles Cras / Morette, vous êtes les bienvenus.

Très bel automne rempli de bonheur à vous et vos proches !
grandsoudesecoles@gmail.com

Nous retrouverons les associations de Cras en fin d'année.

La carte Tattoo pour tous les collégiens de l'Isère

Le Département de l'Isère, en partenariat avec la Caf de l'Isère, poursuit le dispositif : carte Tattoo.

Plus simple, plus rapide et gratuite, elle donne accès à des réductions sur l'adhésion à l'année à des activités sportives, culturelles ou artistiques, à des achats en librairie, des places de spectacles et cinéma (label : arts&essais) et à des bons plans. On vous explique :

- La carte Tattoo Isère, c'est une seule carte pour toute la scolarité au collège
- Une cagnotte de 60 € financée par le Département de l'Isère pour les inscriptions annuelles aux activités sportives, culturelles ou artistiques
- Un bonus culture de 60 € financé par la Caf de l'Isère pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 1 200 €, soit 120 € d'avantages au total !
- 10 € par an pour les achats en librairie, places de spectacles et cinéma (label : arts & essais), déductible des 60 € de la cagnotte
- Des bons plans proposés toute l'année depuis l'espace partenaire Tattoo Isère (offres spéciales, réduction, gratuité…)
- C'est un outil de paiement et une application sécurisée pour effectuer directement les transactions chez les partenaires affiliés
- Un remboursement automatisé pour les partenaires sous 4 semaines et plus aucun document à transmettre

Comment recevoir la carte Tattoo Isère

- Créez votre compte sur **www.isere.fr** via la rubrique en ligne.

- A partir d'**Isère Connect**, accédez au service **Tattoo** pour effectuer votre demande de carte. Attention l'inscription pour l'année 2024/2025 doit être faite avant le 31 mai 2025.

- Le département après validation vous envoie votre carte, valable de la 6ème à la 3ème. Pas besoin de renouveler l'inscription l'année suivante.

- Attention : pour des raisons de sécurité, la carte Tattoo n'est pas créditée. Elle le sera dès que la scolarité de votre enfant sera confirmée par son collège.

- Un code de connexion vous est envoyé par email lorsque la scolarité de votre enfant est confirmée. Vous pouvez accéder à votre compte depuis l'application Tattoo Isère.

- Consultez la liste des partenaires depuis l'application sur le site **isere.fr** La carte Tattoo Isère fonctionne comme une carte bancaire. Elle permet de payer un achat d'activités annuelles ou des dépenses en librairie.

La cagnotte de la carte Tattoo Isère sera valable jusqu'au 31 juillet 2025.

Le Relais Petite Enfance de la communauté de communes

Le relais infos familles est votre interlocuteur privilégié pour vous accompagner dans vos démarches et pour vous mettre en relation avec les bons interlocuteurs de la petite enfance.

Mode d'accueil individuel – Assistante Maternelle Avec 388 assistantes maternelles agrées, le territoire offre d'importantes possibilités d'accueil individuel pour les familles.
Sur rendez-vous ou par téléphone, le RPE (Relais Petite Enfance) tient des permanences pour les parents et pour les assistantes maternelles (actuelles ou en devenir). Lors de ces permanences, les animatrices du RPE vous informent sur des questions administratives, juridiques, et sur les différents modes d'accueil petite enfance. Les permanences peuvent aussi être un temps d'échanges sur l'éducation des 0-3 ans.
Les temps collectifs sont des moments d'échanges et de jeux entre enfants et adultes.
Ils sont animés par une professionnelle de la petite enfance. Ils favorisent l'éveil et la socialisation en douceur du jeune enfant. Ils permettent aux assistantes maternelles de dynamiser leur métier par l'échange de pratiques et savoir-faire avec d'autres professionnels (petite enfance, ludothèque, médiathèque…).
Les animatrices du RPE accompagnent aussi les assistantes maternelles dans leurs démarches de formation.
Mode d'accueil collectif : Multi accueil et crèche Accueils réguliers ou occasionnels, les établissements d'accueil de jeunes enfants favorisent l'éveil et la socialisation des 0-3 ans.
Le territoire compte 8 établissements d'accueil collectif, 4 sont gérés par la Communauté de communes et 4 par des associations.
Au total, ces 8 établissements offrent 223 places d'accueil par jour pour les enfants de quelques semaines à leur entrée à l'école.

Mouvement et danse biodynamiques à Poliénas

A Poliénas, Claire Bonneton lance une nouvelle activité la danse biodynamique. C'est une forme de danse libre, basée sur la respiration et la connexion aux sensations. Elle permet de libérer le corps et les tensions, de retrouver ancrage, fluidité, conscience et liberté du mouvement.
Elle nous invite à déverrouiller notre corps et retrouver le plaisir du mouvement, la joie et le bien-être du corps et de l'esprit.
Les propositions et la musique amènent à se reconnecter à soi, favorisent l'expression naturelle, pour laisser place à la créativité, pour retrouver le chemin de sa propre danse. Elle s'adapte à toutes et tous, quelle que soit sa condition physique. Pas besoin de savoir danser, pas de chorégraphie à apprendre !

L'activité, pour adultes, se déroule deux fois par mois, de 19h30 à 21h00 à la salle de danse de Poliénas au-dessus de la médiathèque, derrière l'église. Il est possible de s'inscrire en cours d'année.
Dates : 24 septembre, 08 octobre, 05 et 19 novembre, 03 et 17 décembre, 14 et 28 janvier, 11 février, 11 et 25 mars, 08 avril, 06 et 20 mai, 03 et 17 juin.
Tarifs :1 séance 20 €, 5 séances (sur l'année 2024-2025) : 80 €, année entière (2024-2025) 200 €.

Cours de Qi Gong à Morette

Le QI Gong (prononcer "Chi Kong") qui trouve son origine en Chine, fait partie des arts énergétiques chinois. C 'est une pratique de mouvements corporels et de postures qui invite les pratiquants à relâcher les tensions, à assouplir et à entretenir les articulations et les muscles. Les exercices de Qi Gong sont généralement basés sur des mouvements lents, sur la concentration et la respiration.
Le Qi Gong peut aider à apaiser le mental, diminuer le stress, développer l'attention et la présence.
Cette pratique s'adapte à toutes personnes.

Les cours sont proposés par l'association "Les sept étoiles" le lundi de 19h15 à 20h45, hors périodes de vacances scolaires. Ils ont lieu dans la salle des fêtes de Morette.
Tarif pour l'année : 203 € (60 € par trimestre + 23 € d'adhésion).
Possibilité d'un cours d'essai et inscriptions tout au long de l'année.
Les cours sont animés par Antoine Rabadan, Enseignant diplômé FFAEMC (Fédération Française des Arts Energétiques et Martiaux Chinois), habilité Sport Santé.
Vous pouvez joindre Antoine Rabadan au 06 19 16 93 92.

Rentrée à l'école maternelle

Ils étaient tous présents lors de cette rentrée du 2 septembre. Beaucoup de sourires, peu de larmes, et la joie pour les tous nouveaux de découvrir les locaux dont cette grande classe pleine de soleil et de jeux. Accueillis par la maîtresse Catherine, le personnel d'accompagnement et madame le Maire Nicole Di Maria ils participèrent sous le préau au premier jeu collectif, qui leur permit de faire amplement connaissance. Les "anciens" – ceux de la moyenne et de la grande section – présentèrent à leur nouveaux copains la mascotte Kimi qui les accompagnera durant toute l'année scolaire.

La souris Kimi avec son doudou

Responsable de la publication : Nicole Di Maria - **Impression :** Mairie de Cras
Comité de rédaction : Jean-Marie Delacour, Nicole Di Maria, Laurence Fort
Comité de lecture : Marité Chanal, Catherine Delacour, Nicole Di Maria, Laurence Fort
Articles & Photos : Claire Bonneton, Marité Chanal, Jean-Marie Delacour, Nicole Di Maria, Marjorie Ollivier, Christian Rocher, Catherine Watré – CD38, SMVIC
Distribution : Marité Chanal, Jean-Marie Delacour, Martine Magnin, Guido Martoïa
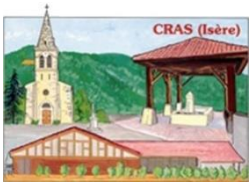
Toute reproduction de la Crazette, même partielle, ne peut être réalisée sans l'accord de la mairie